



ARRÊTÉ N° M_AR2406_308

Règlementant la circulation et le stationnement
rue Léon Gambetta et place François Mitterrand

SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,
VU le Code de la route,
VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers.

CONSIDÉRANT

- la demande formulée le 11 juin 2024 par la société DEMENAGEMENTS GRENIER,
- la nécessité de permettre le bon déroulement du déménagement tout en préservant la sécurité générale.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à la société DEMENAGEMENTS GRENIER de procéder au déménagement de son client Mme BOSSUYT au 79 rue Léon Gambetta, le camion de 20m3 sera autorisé à stationner devant la banque BNP Paribas, et le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements à côté de la place PMR sur la place François Mitterrand le temps du déménagement, **le jeudi 20 juin 2024 de 14h à 20h.**

Article 2 : Toutes précautions devront être prises par la société DEMENAGEMENTS GRENIER pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : La société DEMENAGEMENTS GRENIER, chargée du déménagement assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée concernant le déménagement.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes de l'exécutif ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au recueil des actes de l'exécutif,
- Transmis au contrôle de légalité,
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

A Montivilliers,

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick LE COQ

Adjoint en charge du cadre de vie et des espaces publics

